



Inscriptions Administratives

2023-2024

Formation initiale



La contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est obligatoire avant de procéder à votre inscription administrative (IA). L'acquittement annuel se fait sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr> à partir du 1er mai 2023 et génère une attestation CVEC à transmettre à la scolarité. Les boursiers seront exonérés mais doivent tout de même fournir l'attestation CVEC pour s'inscrire.

- Inscriptions en ligne sur l'adresse <https://iareins.unistra.fr> pour les étudiants inscrits en 2022-2023 à l'Université de Strasbourg (inscription en année supérieure ou réinscription dans la même année)
- Inscriptions en ligne sur l'adresse <https://iaprimo.unistra.fr> pour les étudiants primo-entrants (1ère inscription à l'Université de Strasbourg hors apprentissage)

Formation initiale					
Cursus	Début IA	Fin IA	CVEC	Frais scolarité	Frais double IA
DFGSP2	10/07/2023	17/09/2023	100 €	170.00 €	
DFGSP3	11/09/2023	30/09/2023	100 €	170.00 €	
DFASP1	10/07/2023	31/08/2023	100 €	243.00 €	
DFASP2	10/07/2023	31/08/2023	100 €	243.00 €	
6A	12/09/2023	30/09/2023	100 €	243.00 €	
Thèse *	12/09/2023	31/10/2023	100 €	243.00 €	
M1 extérieurs					
Acceptation jusqu'au 17/07/2023	27/06/2023***	20/07/2023	100 €	243.00 €	
Acceptation entre le 18/07 et le 22/08	27/06/2023***	24/08/2023	100 €	243.00 €	
Acceptation après le 23/08	27/06/2023***	08/09/2023	100 €	243.00 €	
M1 extérieurs Etudes en France	27/06/2023***	24/08/2023	100 €	243.00 €	
M1 pharmaciens **	10/07/2023	31/08/2023	100 €	243.00 €	159.00 €
M2 extérieurs	10/07/2023	01/10/2023	100 €	243.00 €	
M2 pharmaciens**	12/09/2023	01/10/2023	100 €	243.00 €	159.00 €
DES	01/11/2023	15/11/2023	100 €	502.00 €	

* Les étudiants ayant déjà validé la 6ème année et souhaitant se réinscrire en thèse uniquement doivent demander, au préalable, un laissez-passer par mail à <https://assistance-etudiant.unistra.fr>.

** Les étudiants provenant du **cursus de pharmacie et qui s'inscrivent en Master en parallèle doivent saisir en ligne l'inscription dans le cursus de Pharmacie (DFASP2 ou 6A)**. Les inscriptions en Master seront régularisées par la scolarité une fois l'inscription principale effectuée en ligne. Il faudra nous fournir pour cela un chèque de 159€ (**hors apprentis**, à l'ordre de **l'agent comptable de l'Unistra**), à déposer dans la boîte aux lettres de la scolarité (Accueil Aile A) en précisant vos noms, prénoms, n°étudiant et parcours de Master.

*** Dates d'ouverture susceptibles de modification. À vérifier sur: <https://inscriptions.unistra.fr/>

Si besoin, merci de contacter la permanence d'été de l'Université de Strasbourg du 26/06/2023 au 25/08/2023 de 9h à 16h30, du lundi au vendredi au **03.68.85.60.00** ou <http://assistance-inscription.unistra.fr/>.